



**BNP PARIBAS**  
**HOME LOAN COVERED BONDS**

---

**RAPPORT ANNUEL**

**ET**

**COMPTES SOCIAUX 2008**

---

ETABLISSEMENT DE CREDIT AGREE EN QUALITE DE SOCIETE FINANCIERE  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS



## SOMMAIRE

- **RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MAI 2009**

<b>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>2</b>
PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS COVERED BONDS .....	2
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....	3
PERSPECTIVES D'AVENIR .....	4
EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE .....	4
FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	4
PARTICIPATIONS CROISEES .....	4
<b>RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT .....</b>	<b>6</b>
BILAN .....	6
COVER POOL .....	6
RESULTATS .....	8
SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS .....	9
ENDETTEMENT .....	10
<b>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>11</b>
RISQUE DE CREDIT.....	11
RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE MARCHE .....	12
RISQUE DE LIQUIDITE .....	13
RISQUE DE CHANGE.....	14
RISQUE OPERATIONNEL.....	15
RISQUE JURIDIQUE .....	15
<b>LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>17</b>
<b>PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.....</b>	<b>20</b>
<b>PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU XX MAI 2009.....</b>	<b>21</b>

- **OBSERVATIONS ECRITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE  
RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS**
- **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** sur les conventions  
réglementées - exercice clos le 31 décembre 2008
- **ETATS FINANCIERS**



## **RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 MAI 2009**

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS COVERED BONDS**

Nous vous rappelons que jusqu'en décembre 2006, la politique de financement à moyen et long terme de BNP Paribas avait reposé sur la seule signature de la banque, en s'appuyant principalement sur un programme EMTN (soumis au droit anglais), un programme BMTN (soumis au droit français) et un programme USMTN (soumis au droit des Etats-Unis), ainsi que sur une large distribution internationale aussi bien auprès de la clientèle institutionnelle que de particuliers.

L'ensemble de ces programmes a été noté AA / Aa1 / AA par Standard & Poors, Moody's et Fitch respectivement. C'est à partir du programme EMTN que l'essentiel du programme de financement senior de BNP Paribas était réalisé jusqu'en 2006 via des émissions structurées avec indexation de taux dits « placements privés » à des prix compétitifs. Afin d'étendre la base d'investisseurs et de pouvoir réaliser les émissions triple A (au lieu de double A) à un coût maîtrisé, le groupe BNP Paribas a décidé la constitution de **BNP Paribas Home Loan Covered Bonds** (ci-après désignée aussi comme la « **Société** »), en 2006.

Nous rappelons que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds est une société financière dont le capital et les droits de vote sont détenus à 99,99% par BNP Paribas et dont l'objet social est strictement limité au refinancement du Groupe BNP Paribas par l'émission de « *covered bonds* ». Son activité est donc exclusivement (i) l'émission d'obligations de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme à moyen et long terme (ci-après le « **Programme MTN** ») et (ii) le refinancement, actuellement, des créances de prêts immobiliers de BNP Paribas SA et, de certaines de ses filiales en France comme *BNP Paribas Personal Finance*. Cette Société a été agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (le « **CECEI** ») en qualité d'établissement de crédit, société financière à objet exclusif.

Le renouvellement de la documentation du Programme MTN dont le montant maximum est de 25 milliards euros a été négocié en décembre 2007 et janvier 2008, sa mise à jour la plus récente date de juillet 2008.



## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Pour mémoire, l'objectif de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds pour 2008 était de réaliser 3 à 4 émissions syndiquées « *benchmarks* » (sur un rythme identique à celui de 2007) et de développer les « placements privés », sous forme d'émissions vanille ou d'émissions présentant des modalités d'indexation plus structurées, dites « placements privés ».

Ainsi, en janvier 2008, une cinquième émission de « *covered bonds* » de deux milliards (2.000.000.000) d'euros, maturité trois ans, taux fixe de 4.125% a été réalisée. Dans un contexte de marché difficile, cette émission a toutefois été bien accueillie par les investisseurs.

Par la suite, la détérioration du marché des « *covered bonds* » au cours du premier trimestre 2008 ne nous a pas permis de réaliser d'autres émissions à des conditions satisfaisantes, y compris des placements privés.

Enfin, il convient de noter que le 20 février 2008, Madame Martine Billeaud, Présidente du Directoire a notifié sa démission, motivée par son départ à la retraite, aux organes sociaux de la Société. Il a été pris acte de sa démission lors du Conseil de surveillance du 29 février 2008, qui a pourvu aux nominations nécessaires à son remplacement. Ainsi, lors de ce Conseil, M. Jean-Louis Godard a été nommé Président du Directoire et M. Alain Deforge a alors été nommé aux fonctions de Directeur général. Madame Véronique Floxoli a, quant à elle, été nommée en tant que nouveau membre du Directoire.

Au deuxième trimestre 2008, une sixième émission publique de « *covered bonds* » a été réalisée pour un montant d'un milliard et demi (1.500.000.000) d'euros à une maturité de cinq (5) ans et au taux fixe de 4.75%.

Au cours de ce trimestre, il a été également réalisé, une émission de « *covered bonds* » de cent soixante millions de francs suisse à taux variable à une maturité de dix huit (18) mois, ainsi que deux « placements privés » pour un montant total de cinq cent trente cinq millions (535.000.000) d'euros, portant le montant de l'« *outstanding* » à treize milliard et soixante cinq millions cinq cent quatre vingt six mille trois cent quatre vingt sept (13.065.586.387) euros.

Le pool de collatéral a été porté à dix neuf milliards sept cent quatre vingt mille (19.780.000.000) euros au cours du deuxième trimestre, incluant deux milliard cent quatre vingt mille (2 180 000 000) euros de créances immobilières de BNP Paribas Personal Finance.

Au troisième trimestre, le contexte de marché peu favorable n'a pas permis la réalisation de nouvelles émissions. En revanche, le rachat de deux cent cinquante cinq (255.000.000) millions d'euros en septembre 2008 de « *covered bonds* » placement privé a néanmoins permis de réaliser un résultat net de plus de neuf millions trois cent mille (9.300.000) euros.

Au cours du quatrième trimestre, il a été observé que le marché des « *covered bonds* » était très peu liquide. En effet, sur ce segment de marché, aucune émission publique n'a été réalisée. En revanche, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a effectué un placement privé de deux milliards (2.000.000.000) d'euros à six ans et demi.



## **PERSPECTIVES D'AVENIR**

En ce qui concerne le programme de l'année 2009, il est prévu d'émettre entre trois et sept milliards d'euros cette année. L'objectif est de réaliser trois ou quatre émissions « *benchmarks* » publiques ainsi que des « placements privés ».

## **EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI**

La dénomination sociale de la Société (BNP Paribas Covered Bonds) a été modifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009. Cette modification est intervenue du fait que le groupe BNP Paribas a créé un nouvel établissement de crédit, agréé en tant que société financière - société de crédit foncier, soumis aux dispositions des articles L. 511-13 et suivants du Code monétaire et financier et dénommé "BNP Paribas Public Sector SCF" qui a dans son pool d'actifs des expositions sur les personnes publiques exclusivement.

Le groupe BNP Paribas a désormais dans son périmètre de consolidation deux établissements de crédit qui vont émettre des « obligations sécurisées des banques », (« *covered bonds* »).

Aussi, il est apparu nécessaire de différencier clairement ces deux entités. C'est la raison pour laquelle il a été proposé au Directoire que dans la dénomination sociale de la Société, à l'instar des termes « Public Sector », soient ajoutés les termes « Home Loan ».

Ce changement de dénomination sociale a fait l'objet d'une demande d'autorisation au CECEI, qui a été accordée lors de son comité du 17 février 2009. La dénomination sociale de la Société est désormais BNP Paribas Home Loan Covered Bonds et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

## **PARTICIPATIONS CROISEES**

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce.

Il convient de noter que, conformément aux dispositions des articles L. 312-4 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, comme tout



**BNP PARIBAS**  
**HOME LOAN COVERED BONDS**

établissement de crédit français, agréé en France, a adhéré au Fonds de garantie des dépôts, sous forme de certificat d'association pour un montant de 4 000 euros.



## RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce (article L.225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

### BILAN<sup>1</sup>

#### A) ACTIF

Le compte courant domicilié à l'Agence centrale a un solde débiteur de 17.796.651 euros au 31 décembre 2008.

Les prêts adossés aux créances de crédit immobilier représentent 14 686 868 734 euros à la fin de l'exercice 2008 ; les intérêts courus sur ces prêts sont de 289.867.972 euros.

Les prêts pour 250 millions euros représentent le remplacement des fonds propres sous forme de dépôt à terme. Les intérêts courus sur ces prêts sont de 771.455 euros.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 25.425.335 euros représentent, d'une part, la partie non courue, au 31 décembre 2008, de la prime d'émission sur les « *covered bonds* » étalée sur leur durée respective.

#### B) PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

Les « titres de créances négociables » constituent les dix émissions d'obligations dites « *covered bonds* » (une première le 13 décembre 2006 pour 2.5 milliards euros; une deuxième le 22 mars 2007 pour 2 milliards euros, une troisième le 30 mai 2007 pour 2.5 milliards, une quatrième le 16 octobre 2007 pour 2 milliards euros, une cinquième le 24 janvier 2008 pour 2 milliards, une sixième le 23 mai 2008 pour 475 millions, une septième le 28 mai 2008 pour 1.5 milliards euros, une huitième le 23 juin 2008 pour 160 millions de CHF, une neuvième le 02 juillet 2008 pour 60 millions euros et une dixième le 07 novembre 2008 pour 2 milliards euros), soit un total de 14.976.921.879 euros ; les intérêts courus sur ces titres à la clôture de l'exercice représentent 290.053.145,07 euros.

L'impôt sur les sociétés à payer est de 3.827.073 euros.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 27.175.060 euros représentent la soulté non courue sur les prêts à la clôture de l'exercice ;

Les charges qui n'ont pas été réglées et/ou dont les factures n'ont pas été reçues au 31 décembre 2008 représentent 1.404.683 euros ;

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro supérieur.



La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 75 millions euros; les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont de 210.093 euros;

Le capital social de la Société est demeuré à 175.000.000 euros au cours de l'exercice ;

La réserve légale est passée d'un montant de 14.050 euros à 202.262 euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008 après l'affectation du résultat au 31 décembre 2007.

Le Report à nouveau d'un montant de 266.941 euros a été porté à 342.971 euros, après l'affectation du résultat au 31 décembre 2007, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

Le résultat de l'exercice 2008 est excédentaire de 10.981.683 euros.

### COVER POOL

Afin de garantir les prêts mis en place au bénéfice de BNP Paribas, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a bénéficié de la constitution de garanties financières régie par les articles L.211-38 et suivants de BNP Paribas constituées exclusivement d'un portefeuille de créance de crédits immobiliers pour un montant de 21.771.874 959.05 euros, au 31 décembre 2008.

Ci-joint le détail du gisement :

<b>Capital Restant Dû Total</b>	<b>21.771.874. 959,05 €</b>
<b>Nombre de prêts</b>	<b>224.948</b>
<b>Nombre d'emprunteurs</b>	<b>208.905</b>
<b>Montant actuel moyen d'un prêt</b>	<b>96.786,26 €</b>
<b>Ancienneté moyenne en mois</b>	<b>41,75</b>
<b>Moyenne des maturités résiduelles en mois</b>	<b>189,53</b>
<b>Proportion de prêts à taux fixe</b>	<b>79,24 %</b>
<b>Taux moyen des créances à taux fixe</b>	<b>4,85 %</b>
<b>Taux moyen des créances à taux variable</b>	<b>4,71 %</b>

<b>Origine des prêts</b>	<b>Capital Restant Dû Total</b>
--------------------------	---------------------------------



Réseau BNP Paribas	19.345.608.941,17 €
BNP Paribas Personal Finance	2.426.266.017,88 €
Autres filiales	N/A

Répartition par type de garanties		
Type de garanties	Capital Restant Dû Total	Nombre de prêts
Caution Crédit Logement	11.816.803.487,91€	130.644
Hypothèque ou privilège de prêteurs de deniers, de 1er rang	9.955.071.471,14 €	94.304
Autres	N/A	N/A

Répartition par type de prêts		
Type de prêts	Capital Restant Dû Total	Nombre de prêts
classique	21.050.110.640,79 €	216.405
PEL/CEL	0,00 €	0
Prêt à l'Accession Sociale	721.764.318,26 €	8.543

Répartition par nombre d'impayés		
Nombre de mensualités impayées	Capital Restant Dû Total	Nombre de prêts
0	21.771.874.959,05 €	224.948
>0	-	-

## RESULTATS

Il est rappelé que les opérations de refinancement, c'est à dire les opérations de prêts à BNP Paribas et d'emprunts sur les marchés obligataires, mais aussi de remboursement, n'ont qu'une incidence mineure sur les résultats.

En effet, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ne prélève pas de marge sur ses opérations de prêts - emprunts et prête directement à BNP Paribas et, éventuellement, indirectement, à d'autres sociétés du groupe, l'intégralité des capitaux qu'elle a levée auprès des investisseurs par l'émission de « *covered bonds* ».



Par ailleurs, les « *covered bonds* » émis par la Société et les avances consenties à BNP Paribas ont exactement les mêmes caractéristiques en terme de taux, de notionnel et de maturité.

Cependant, il a été prévu dans la convention cadre de prêt conclue entre BNP Paribas Home Loan Covered Bonds et BNP Paribas que cette dernière payera plusieurs commissions à la Société, notamment une « commission globale de mise en place des financements ».

Le produit du remplacement des fonds propres s'élève à 11.949.699 euros.

Notons que la rémunération des emprunts subordonnés s'élève à 3.773.447 euros et que le montant des frais généraux est de 1.726.565 euros.

Le bénéfice net après impôt s'inscrit à 10.981.683 euros en hausse de plus de 192 % par rapport à celui de l'exercice 2007.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	10 981 683.23
Report à nouveau bénéficiaire	342 971.36
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>
Dotation à la réserve légale	549 084.16
Dividende	10 675 000.00
Report à nouveau	100 570.43
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>

Le dividende d'un montant de 10.675.000 euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, correspond à une distribution de 0,61 euros par action ordinaire au nominal de 10,00 euros.

Il est rappelé que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a procédé au titre de l'exercice 2007 à la distribution d'un dividende global de 3.500.000,00 euros, soit un dividende net unitaire de 0,20 euros par action, il s'agissait de la première distribution de dividendes depuis sa création.

### **SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS**

Au 31 décembre 2008, les fonds propres de la Société, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 186.526.917 euros.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur demande de BNP PARIBAS S.A., BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a obtenu de la Commission Bancaire l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Ainsi, BNP Paribas Home Loan Covered Bonds se trouve désormais dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas, à compter de cette date.



## ENDETTEMENT

Nous rappelons que la Société n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte du Groupe BNP Paribas. Lors des échéances d'intérêts et de remboursement du principal, BNP Paribas, de son côté, lui rembourse les sommes correspondant au service de sa dette.

BNP Paribas Home Loan Covered Bonds n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts et ne prend pas de marge d'intermédiation. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

Toutefois, nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme de « *covered bonds* » et d'emprunts subordonnés. En outre, les statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.



## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Home Loan Covered Bonds n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

L'unique objet de la Société étant de refinancer les prêts immobiliers de certaines sociétés du Groupe BNP Paribas, le risque de crédit est le plus important.

### RISQUE DE CREDIT

Il convient de noter que :

- a) Le risque de crédit que prend la Société n'est que vis-à-vis de BNP Paribas. Effectivement, BNP Paribas intervient en tant qu'intermédiaire dans le refinancement de ses propres filiales ;
- b) Aussi, le risque de crédit lié aux avances consenties par BNP Paribas à ses filiales est supporté par BNP Paribas et les créances de BNP Paribas sur ses filiales sont intégrées dans le pool des actifs affectés à la garantie des créances de la Société sur BNP Paribas ;
- c) Ses risques sont couverts à hauteur de 108,1% au minimum par des actifs collatéraux garantissant les avances consenties par BNP Paribas Home Loan Covered Bonds au moyen d'un portefeuille de créances constitués sous forme de garantie financière régie par les articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier. En vertu de la convention cadre de prêts, en cas de survenance de certains événements prédéterminés (notamment le non respect des ratio dits « *Asset Covered Test* » ou « *Pre-maturity Test* » ou encore « *Collection Loss Reserve* » tels que décrits dans le prospectus du Programme MTN et, en tout état de cause, avant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou la survenance de l'un des événements prévus au Livre VI du Code de commerce, à l'égard de BNP Paribas), BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, sera en mesure d'exercer la garantie financière constituée par les actifs collatéralisés si BNP Paribas ne désintéresse pas la Société. Dans cette éventualité, conformément aux dispositions légales, et quelque soit la date d'exercice de la garantie (y compris après le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde), la propriété de ces actifs lui sera automatiquement transférée et BNP Paribas Home Loan Covered Bonds poursuivra le remboursement des « *covered bonds* » grâce aux revenus tirés du portefeuille de créances y compris, le cas échéant, par sa réalisation.
- d) Les actifs intégrés au pool de collatéral constitué par BNP Paribas sont évalués mensuellement par l'agent de calcul de la Société, BNP Paribas, l'objectif étant de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation.



## RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE MARCHÉ

Les conditions actuelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ne l'exposent pas à un risque de taux.

Effectivement, les emprunts, par émission de « *covered bonds* », et les prêts conclus entre la Société et BNP Paribas dans le cadre de la convention cadre sont parfaitement adossés en taux et en durée.

Il faut ajouter que la « surcollatéralisation » à hauteur d'au moins 108,1 % dont bénéficie la Société en vertu du contrat de garantie financière conclu avec BNP Paribas la préserve assez largement d'un éventuel risque de taux résiduel.

BNP Paribas Home Loan Covered Bonds n'a, par ailleurs, aucune activité de marché autre que l'émission des « *covered bonds* » et ses statuts tels que modifiés par les Assemblées générales extraordinaires de septembre et de novembre 2006 lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet unique.

Une variation des conditions de marché n'a pas d'incidence sur l'activité courante (émission d'obligations et prêt à sa maison mère) et par conséquent pas d'impact sur les résultats et le bilan de la Société. Une variation défavorable des conditions de marché n'aurait d'incidence que sur la capacité de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds à lever des fonds sur le marché obligataire.

Les résultats de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds correspondant au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire et aux marges générées par les commissions versées par BNP Paribas, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès de BNP Paribas, une baisse des taux sur le marché monétaire induit mécaniquement et marginalement une baisse des résultats de la Société.

Cependant, la Société pourrait être exposée à un risque de taux dans l'hypothèse d'un défaut de BNP Paribas. La Société serait alors amenée à exercer la garantie financière (voir les conditions infra « Risques Juridiques »), deviendrait, par conséquent, propriétaire des créances du pool de collatéral et supporterait le risque de taux lié aux disparités entre les taux payés en rémunération des « *covered bonds* » et le taux d'intérêt des actifs acquis après réalisation de la garantie.

En considération de ces risques, les documents du programme obligent BNP Paribas Home Loan Covered Bonds à conclure des swaps spécifiques avec une contrepartie externe au groupe pour la couverture de ces risques notamment en cas de baisse de la notation de BNP Paribas.

Le non respect de cette obligation par BNP Paribas Home Loan Covered Bonds constituerait un cas de défaut de BNP Paribas et de la Société. La Société devra, en plus, contracter des swaps miroirs subordonnés avec BNP Paribas, qui pourraient être résiliés à tout moment, sans aucun coût pour la Société. De plus, tous les coûts sous-jacents à la mise en place des swaps seront supportés par BNP Paribas.



## RISQUE DE LIQUIDITE

Les conditions habituelles de fonctionnement de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds sont telles qu'elle n'est pas exposée, en principe, à un risque de liquidité.

Toutefois, il convient de noter que plusieurs ratios ont été mis en place pour s'assurer que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds soit en mesure de faire face à ses échéances dans des cas où la Société serait amenée verser des montants très importants notamment lorsqu'il est prévu que la totalité du principal des titres soit intégralement payés à l'échéance (obligations dites « *hard bullet* »). Il existe actuellement trois ratios qui fonctionnent selon les modalités suivantes :

- l'« Asset Cover Test » (ci-après l'« **ACT** »)

Consiste, en résumé, en un calcul périodique des actifs collatéraux de la société. Ce ratio vise à s'assurer de la présence constante d'un niveau de surcollatéral suffisant pour protéger la Société et les porteurs de « *covered bonds* » contre certains risques spécifiques de crédit et de marché.

Le pourcentage des actifs collatéraux pris en compte lors du calcul de l'ACT ne peut en aucun cas être supérieur à 92.5% et assure donc un rehaussement de crédit minimal de 7.5%.

De plus, bien que la quotité de financement (« *loan to value* » ou « LTV ») soit limitée à 100 % selon les critères d'éligibilité des créances, les exigences que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds s'impose contractuellement pour l'établissement de son ratio de couverture lui font retenir seulement 80 % de la valeur indexée des biens immobiliers. La valeur indexée est conservatrice puisqu'elle est calculée à partir des indices de coût de logement de l'INSEE de telle manière qu'elle prend en compte la totalité de la baisse du marché immobilier, mais seulement 80 % de sa hausse.

Si à une date de calcul donnée, le ratio ACT n'était pas observé cela aurait pour conséquence de faire obstacle à l'émission de nouveau « *covered bonds* » tant qu'il ne serait pas remédié à la situation. Au cas où l'ACT demeurerait insuffisant à la prochaine date de calcul (le mois suivant), cela constituerait un cas de défaut de BNP Paribas (dit « *Borrower Event of Default* »). Dans cette hypothèse, la Société adresserait, alors, un avis de réalisation du collatéral à BNP Paribas ce qui aurait pour conséquence que plus aucune avance ne puisse être consentie dans le cadre de la convention cadre de prêts à terme et entraînerait l'exigibilité immédiate des avances déjà consenties. Serait alors calculé l'« *Amortisation Test* ».



- l'« Amortisation Test »

L'*Amortisation Test* consiste à vérifier, après délivrance d'un avis de réalisation du collatéral, si la valeur ajustée du portefeuille de créances en garantie est supérieure au montant nominal des « *covered bonds* » non remboursés.

La défaillance de l'*Amortisation Test*, qui pourrait résulter d'une forte dépréciation de l'immobilier résidentiel en France, soit d'une forte augmentation des défauts de paiement ou d'une combinaison des deux facteurs, constituerait un événement de défaut de la Société suite auquel le représentant de la masse pourra décider le déclenchement du remboursement accéléré des « *covered bonds* » dans l'intérêt des porteurs des parts.

- le « Pre-maturity test »

Ce test vise à réduire le risque de liquidité lié à un défaut de l'emprunteur peu avant l'arrivée à maturité de « *covered bonds* » intégralement payés à l'échéance (obligations dites « *hard bullet* »).

Dans ces circonstances, il est probable que la Société ne dispose pas d'assez de temps pour rassembler suffisamment de liquidités en réalisant le collatéral, ce qui pourrait entraîner un défaut dans le remboursement des « *covered bonds* ».

Pour palier ce risque, il est prévu que, dans l'hypothèse où la notation de BNP Paribas descend en deçà d'un certain seuil dans les neuf mois précédant l'arrivée à maturité de « *covered bonds* » intégralement à payer à l'échéance, la Société devra constituer dans un délai de trente jours ouvrés à compter de la dégradation de la notation, une réserve de liquidité suffisante pour couvrir le remboursement du principal desdits « *covered bonds* » ainsi que tous les frais accessoires à la charge de l'emprunteur.

Le non respect des exigences du *pre-maturity test* par l'emprunteur constitue un cas de défaut.

En plus de ces trois ratios susmentionnées, il existe un mécanisme de fonds de réserve qui doit palier le risque de liquidité court terme auquel la Société pourrait être confronté en cas de défaut de BNP Paribas. En effet, dans ce cas, la Société ne recevra plus aucun flux de BNP Paribas et devra attendre que les créanciers finaux aient été notifiés du transfert des créances avant de commencer à recevoir des remboursements sur le pool de collatéral. Pour couvrir cette période, BNP Paribas devra, en cas de baisse de sa notation, créditer un compte de réserve d'un montant égal à deux mois de remboursements (en intérêts et capital) sur les créances du pool de collatéral.

## **RISQUE DE CHANGE**

Bien que les émissions sous le Programme MTN puissent être effectuées en d'autres devises que l'euro (notamment US Dollar, Yen, Franc Suisse, et sous condition d'accord préalable des agences de notation, en d'autres devises), les émissions effectuées par la Société en 2008 ont



été presque exclusivement libellées en euro. Il convient également de noter que les actifs en collatéral sont, eux aussi, tous libellés en euro de telle sorte que l'activité de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ne présente pas, pour l'exercice 2008, de risque de change.

### **RISQUE OPERATIONNEL**

Une convention « *de mise à disposition de moyens* » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie. Etant donné les ressources très conséquentes de BNP Paribas, les risques opérationnels de la Société sont très minimes.

### **RISQUE JURIDIQUE**

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Gide Loyrette Nouel. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils) et nous vous rappelons, à ce titre, que le Programme MTN de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a obtenu, à l'issue de ces analyses, une notation triple A par les Agences de Notation Moody's, Standard & Poors et Fitch.

Une équipe de juristes de BNP Paribas, associée au cabinet Gide Loyrette Nouel, participe activement aux opérations de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds.

BNP Paribas constitue au bénéfice de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds un collatéral sur les créances de prêts immobiliers conclus avec ses clients particuliers. Ce collatéral est constitutif d'une garantie financière des avances conclues dans le cadre du contrat cadre de prêts entre les deux sociétés. Il est soumis aux dispositions des articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français.

Ces dispositions légales résultent de la transposition en droit français de la Directive « *Collateral* » du 6 juin 2002. Ces dispositions ont notamment pour avantages de permettre (i) le transfert de propriété au profit de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds du portefeuille de créances en garantie, en cas de défaillance au sens large (voir risque de crédit) de BNP Paribas et (ii) l'opposabilité dudit transfert de propriété à l'ensemble des procédures prévues au Livre VI du Code de commerce ouvertes à l'encontre de BNP Paribas.

\* \* \*

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

\* \* \*



De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.



**LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par des mandataires de la Société.

**I- CONSEIL DE SURVEILLANCE**

<b>Nom, prénom</b>	<b>Fonctions</b>
<b>M. Michel EYDOUX</b>	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> Michel EYDOUX exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de ALM – Treasury.  Autres mandats sociaux : néant
<b>M. Alain FONTENEAU,</b> en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.	<b>Membre du Conseil de Surveillance,</b> Alain FONTENEAU exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Finance Marché Emergents au sein du Retail Banking.  Autres mandats sociaux : <ul style="list-style-type: none"><li>- représentant permanent de BNP Paribas SA au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat ;</li><li>- représentant permanent de BNP Paribas SA au Conseil d'administration de France Titrisation ;</li><li>- Administrateur de EuroTitrisation SA.</li></ul>
<b>M. Emmanuel BUTTIN</b>	<b>Membre du Conseil de Surveillance – Vice Président</b>  Emmanuel BUTTIN exerce, par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Directeur Comptable du Groupe.  Autres mandats sociaux : néant
<b>M. Albert BOSSUET</b>	<b>Membre du conseil de surveillance indépendant.</b>  Autres mandats sociaux : néant



## II- DIRECTOIRE

Nom, prénom	Fonctions
<b>M. Jean-Louis GODARD</b>	<b>Président du Directoire</b>  Jean-Louis GODARD exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de ALM Groupe.  Autres mandats sociaux : néant  <b><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></b>
<b>M. Alain DEFORGE</b>	<b>Directeur Général</b>  Alain DEFORGE est par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A., adjoint au responsable de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM – Treasury.  Autres mandats sociaux : néant  <b><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></b>
<b>Mme. Véronique FLOXOLI</b>	<b>Membre du Directoire</b>  Véronique FLOXOLI est par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A., membre de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM – Treasury.  Autres mandats sociaux : - Administrateur de BNP Paribas Public Sector SCF



Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Home Loan Covered Bonds; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

### III- COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<b>PricewaterhouseCoopers Audit,</b> 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : <b>M. Patrice MOROT</b>	M. Pierre COLL 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Mazars</b> Immeuble EXALTIS 61, rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex Associé : <b>M. Hervé HELIAS</b>	M. Michel BARBET MASSIN 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris la Défense Cedex

La rémunération des commissaires aux comptes est estimée pour l'exercice 2008 à 12.153 euros.



**PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES**

Mesdames et Messieurs, les actionnaires

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2008 faisant ressortir un bénéfice de 10.981.683 euros.

Il est proposé à la présente Assemblée d'affecter le résultat comme suit :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	10 981 683.23
Report à nouveau bénéficiaire	342 971.36
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>
Dotation à la réserve légale	549 084.16
Dividende	10 675 000.00
Report à nouveau	100 570.43
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>

Le dividende d'un montant de 10.675.000 euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, correspond à une distribution de 0,61 euros par action ordinaire au nominal de 10,00 euros »



**BNP PARIBAS**  
**HOME LOAN COVERED BONDS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 5 MAI 2009**

**I. PREMIERE RESOLUTION**

**Approbation du rapport annuel de gestion du Directoire et des observations écrites  
du Conseil de Surveillance ; Rapport général des commissaires aux comptes ;  
Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2008- Quitus aux membres du  
Directoire et du Conseil de Surveillance ;**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport annuel du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport annuel du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, faisant ressortir un bénéfice de 10.981.683,23 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Cette résolution est.

**II. SECONDE RESOLUTION**

**Approbation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire ;**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	10 981 683.23
Report à nouveau bénéficiaire	342 971.36
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>
Dotation à la réserve légale	549 084.16
Dividende	10 675 000.00
Report à nouveau	100 570.43
<b>Total</b>	<b>11 324 654.59</b>



Le dividende d'un montant de 10.675.000 euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, correspond à une distribution de 0,61 euros par action ordinaire au nominal de 10,00 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds a procédé au titre de l'exercice 2007 à la distribution d'un dividende global de 3 500 000,00 euros, soit un dividende net unitaire de 0,20 euros par action, il s'agissait de la première distribution de dividendes depuis sa création.

Cette résolution est.

### **III. TROISIEME RESOLUTION**

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce - Approbation de ces conventions en application de l'article L 225-88 alinéa 2 du Code de commerce;**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est.

### **IV. QUATRIEME RESOLUTION**

#### **Pouvoir en vue des formalités**

L'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est.

**OBSERVATIONS ECRITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT ANNUEL  
DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS**



**BNP PARIBAS  
HOME LOAN COVERED BONDS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de € 175 000 000  
Siège Social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

---

**RAPPORT**

**du Conseil de Surveillance  
sur**

***LES COMPTES ET RAPPORT ANNUELS DE GESTION 2008***

----

Conseil de Surveillance du 8 avril 2009

----

Rapporteur :

M. Emmanuel BUTTIN, Vice-président du Conseil de surveillance

*Dans le cadre de la mission qui lui est impartie en application notamment de l'article L. 225-68 du Code de commerce, lors de sa séance en date du 8 avril 2009, le Conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas faire d'observation sur les comptes annuels et sur le rapport annuel du Directoire qui seront présentées à l'Assemblée générale annuelle du 5 mai 2009.*

**M. Michel Eydoux**  
Président du Conseil de Surveillance

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Sur les conventions réglementées - exercice clos le 31 décembre 2008

## **ETATS FINANCIERS**

(En milliers d'euros)

# BNP PARIBAS COVERED BONDS

Comptes arrêtés au 31 Décembre 2008

---

<b>BILAN PUBLIABLE</b>	1
<b>RESULTAT PUBLIABLE</b>	2
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	
I - Faits caractéristiques, Principes comptables et méthodes d'évaluation	3
II - Informations sur les postes du Bilan, du Hors-Bilan et du Compte de résultat	5
II.1 - Informations sur les postes de bilan	5
Créances sur les établissements de crédit	5
Autres actifs	5
Comptes de régularisation actif	6
Dettes représentées par un titre	6
Dettes subordonnées	7
Autres passifs	7
Comptes de régularisation passif	7
Capitaux propres	8
Composition du capital	8
Informations relatives aux entreprises liées	9
II.3 - Informations sur les postes du compte de résultat	10
Produits et charges d'intérêts	10
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	10
Charges générales d'exploitation	10
III - Autres informations	11
Consolidation	11
Intégration fiscale	11
Tableau des 5 derniers exercices	12

**BILAN**

<b>ACTIF</b>		<b>N</b>	<b>N-1</b>	<b>PASSIF</b>		<b>N</b>	<b>N-1</b>
1	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			1	BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			2	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
3	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15245 628 244.08	9411 205 565.77	3	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
4	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	14976 921 878.60	9152 489 753.78
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			5	AUTRES PASSIFS	3 827 073.00	2 016 869.00
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			6	COMPTES DE REGULARISATION	28 579 743.21	25 934 968.96
7	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG	4 125.20	4 000.00	7	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
8	PARTS DES ENTREPRISES LIEES			8	DETTES SUBORDONNEES	75 210 092.91	75 248 977.49
9	CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			9	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
10	LOCATION SIMPLE			10	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	186 526 916.69	179 045 233.46
11	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11	.CAPITAL SOUSCRIT	175 000 000.00	175 000 000.00
12	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			12	.PRIMES D'EMISSION		
13	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			13	.RESERVES	202 262.10	14 050.00
14	ACTIONS PROPRES			14	.ECART DE REEVALUATION		
15	AUTRES ACTIFS	8 000.00	4 000.00	15	.PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	COMPTES DE REGULARISATION	25 425 335.13	23 522 236.92	16	.REPORT A NOUVEAU (+/-)	342 971.36	266 941.47
				17	.RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	10 981 683.23	3 764 241.99
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15271 065 704.41</b>	<b>9434 735 802.69</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15271 065 704.41</b>	<b>9434 735 802.69</b>

## COMPTES DE RESULTAT

Euros

		31/12/2008	31/12/2007
1	+ Intérêts et produits assimilés .....	551 818 884.52	255 264 006.60
2	- Intérêts et charges assimilées .....	-533 285 100.67	-248 576 186.66
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées * .....		
4	- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées * .....		
5	+ Produits sur opérations de location simple * .....		
6	+ Charges sur opérations de location simple * .....		
7	+ Revenus des titres à revenu variable .....	125.20	
8	+ Commissions (produits) .....	1 050 000.00	1 050 000.00
9	- Commissions (charges) .....	- 891 209.13	- 828 846.20
10	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	- 12.53	
11	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire .....		
13	- Autres charges d'exploitation bancaire .....		
14	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>18 692 687.39</b>	<b>6 908 973.74</b>
15	- Charges générales d'exploitation .....	-1 726 565.16	- 987 364.75
16	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
17	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 966 122.23</b>	<b>5 921 608.99</b>
18	- Coût du risque .....		
19	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 966 122.23</b>	<b>5 921 608.99</b>
20	+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....		
21	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>16 966 122.23</b>	<b>5 921 608.99</b>
22	+ / - Résultat exceptionnel .....		
23	- Impôt sur les bénéfices .....	-5 984 439.00	-2 157 367.00
24	+ / - Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées .....		
25	<b>RESULTAT NET</b>	<b>10 981 683.23</b>	<b>3 764 241.99</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Les chiffres présentés sont en milliers d'Euros)

### I-1 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de BNP PARIBAS COVERED BONDS sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1. Autres titres immobilisés

##### a) définition

Il s'agit d'un certificat d'association relatif à l'adhésion à la garantie des dépôts prévue à l'article L.312-4 du Code Monétaire et Financier

##### b) Coût d'entrée

Le certificat d'association est comptabilisé pour le montant correspondant à l'appel du Fonds de Garantie des Dépôts.

##### c) Comptabilisation des revenus

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du couru et calculés sur la base du taux moyen de rendement des emprunts d'Etat d'une durée de dix ans.

#### 2. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût amorti.

#### 3. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti.

La prime d'émission est étalée sur la durée du titre.

#### 4. Enregistrement des charges et produits financiers

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

## I-2 - Informations générales

Dans le cadre des émissions des covered bonds, BNP PARIBAS S.A. a mis en collatéral au profit de BNP PARIBAS COVERED BONDS un gisement de prêts immobiliers pour un montant de 21 771 874 959 euros (vingt et un milliards sept cent soixante et onze millions huit cent soixante quatorze mille neuf cent cinquante neuf) au 31 décembre 2008.

Ce gisement est utilisé à hauteur de 16 397 000 000 euros (seize milliards huit cent quatre vingt dix sept millions) au titre des émissions existantes.

## II - Informations sur les postes du Bilan, du Hors-Bilan, et du Compte de Résultat

### II.1 - Informations sur les postes du bilan

#### Créances sur les établissements de crédit

Nature	Milliers Euros	
	31/12/2008	31/12/2007
Créances à vue	17 797	7 585
Créances rattachées	323	253
total à vue	18 120	7 839
Créances à terme	14 936 869	9 250 000
Créances rattachées	290 639	153 367
total à terme	15 227 508	9 403 367

La créance à vue représente le solde débiteur du compte à vue auprès de l'Agence des Banques.

Les créances à terme représentent les prêts consentis à BNPP et les DAT.

#### Autres actifs

Nature	Milliers Euros	
	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Débiteurs divers	8	4
Comptes de stock et emplois divers (net)		
Opérations sur titres -créances douteuses (net)		
Autres immobilisations financières		
Total	8	4

Représentent le dépôt de garantie auprès du Fonds de Garantie des dépôts versé en 2007 et 2008 (2 fois 4 000 €).

**Comptes de régularisation actif**

Milliers Euros

Nature	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - non dénoués		
Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - dénoués		
Charges à répartir		
Charges constatées d'avances	25 425	23 522
Produits à recevoir		
Autres		
Total	25 425	23 522

**Dettes représentées par un titre**

Milliers Euros

	31/12/2008	31/12/2007
Titres de créances négociables	14 686 869	9 000 000
<b>Dettes rattachées</b>	290 053	152 490
Total	14 976 922	9 152 490

**Echéancier au 31/12/2008**

	Total	- 3 mois	de 3 mois à 1 an	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Obligations et autres titres à revenu fixe <b>(hors dettes rattachées)</b>	14 686 869		2 106 969	8 000 000	4 579 900

**Dettes subordonnées**

Milliers Euros

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes subordonnées	75 000	75 000
<b>Dettes rattachées</b>	210	249
Total	75 210	75 249

**Echéancier au 31/12/2008**

	Devise	Nominal	- 3 mois	de 3 mois à 1 an	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dettes subordonnées (hors dettes rattachées)	EUR	75 000				75 000

**Autres passifs**

Milliers Euros

Nature	31/12/2008	31/12/2007
Dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Autres comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Créditeurs divers	3 827	2 017
Autres		
Total	3 827	2 017

**Comptes de régularisation passif**

Milliers Euros

Nature	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Gains potentiels/contrats de couverture IFT - non dénoués		
Gains potentiels/contrats de couverture IFT - dénoués		
Produits constatés d'avances	27 175	24 987
Charges à payer	1 405	746
Autres		202
Total	28 580	25 935

**Capitaux propres**

Milliers Euros

Nature	31/12/2007	Augmentations de postes	Diminutions de postes	31/12/2008
Capital	175 000			175 000
Primes d'émission				
Réserves :				
- Réserve légale	14	188 (1)		202
- Réserves statutaires et contractuelles				
- Réserves réglementées plus-values long terme				
- Autres réserves				
Ecart de réévaluation				
Report à nouveau	267	76 (1)		343
Résultat de l'exercice	3 764	10 982	( 3 764)	10 982
<b>Total</b>	<b>179 045</b>	<b>11 246</b>	<b>( 3 764)</b>	<b>186 527</b>

(1) L'AGE du 14 mai 2008 décide de distribuer un dividende de 3 500 k€, 188 k€ en RL et le reste (76 k€) en RAN.

**Composition du capital**

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	17 500 000			17 500 000	10 €
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

**Informations relatives aux entreprises liées**

(sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé)

**Milliers Euros**

	Montant
<b>ACTIF</b>	
Créances sur les établissements de crédit	15 245 628
Créances sur la clientèle	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Actions et autres titres à revenu variable	
Participations et activités de portefeuille	
Parts dans les entreprises liées	
Autres actifs	
Comptes de régularisation	
<b>PASSIF</b>	
Dettes envers les établissements de crédit	
Comptes créditeurs clientèles	
Dettes représentées par un titre	
Dettes subordonnées	75 210
Autres passifs	
Comptes de régularisation	27 175
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	
Charges sur opérations avec la clientèle	
Charges sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 953
Charges nettes sur opérations sur instruments financiers	
Autres charges d'exploitation bancaire	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	542 514
Produits sur opérations avec la clientèle	
Produits sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 050
Dividendes et produits assimilés	
Produits nets sur opérations sur instruments financiers	
Autres produits d'exploitation bancaire	

## II.2 - Informations sur les postes du compte de résultat

### Produits et charges d'intérêts

	Milliers Euros	
Ventilation selon la provenance des opérations	31/12/2008	31/12/2007
<b><u>PRODUITS</u></b>		
avec les établissements de crédit	542 514	255 264
avec la clientèle		
sur obligations ou autres titres à revenu fixe		
Total des produits	542 514	255 264
<b><u>CHARGES</u></b>		
avec les établissements de crédit		
avec la clientèle		
sur obligations ou autres titres à revenu fixe	( 520 274)	( 241 616)
relatives à des dettes subordonnées inscrites au poste 8 du passif	( 3 773)	( 2 946)
Total des charges	( 524 048)	( 244 563)
<b>Charges significatives</b>	31/12/2008	31/12/2007

### Charges générales d'exploitation

	Milliers Euros	
Ventilation	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements		
Charges sociale sur salaires et traitements		
Charges de retraites		
Charges sociales sur retraites		
Intéressement		
Participation		
Total Frais de personnel .....		
Autres frais administratifs	( 1 727)	( 987)
<b>Total du poste .....</b>	<b>( 1 727)</b>	<b>( 987)</b>

### III - Autres informations

#### Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP Paribas S.A.	SA	1824 192 214	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	PARIS 662042449

#### Intégration fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis le 01/01/2005.

La société mère est BNP PARIBAS.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Milliers Euros

Nature des indications	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	40	40	35 000	175 000	175 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000	4 000	3 500 000	17 500 000	17 500 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 5	- 4	430	5 922	16 966
Impôts sur les bénéfices			- 141	- 2 157	- 5 984
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 5	- 4	289	3 764	10 982
Résultat distribué				3 500	
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 1.13	- 0.92	0.08	0.22	0.63
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 1.13	- 0.92	0.08	0.22	0.63
Dividende attribué				0.20	
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)					